Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Commission de toponymie

Rapport annuel 1986-1987

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par la Commission de toponymie.

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec.
1279, boul. Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 1er trimestre 1988
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-08426-1
ISSN 0714-2145
© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Commission de toponymie pour la période du 1er avril 1986 au 31 mars 1987.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

La vice-première ministre et ministre des Affaires culturelles, chargée de l'application de la Charte de la langue française,

Lise Bacon

Québec, janvier 1988

Madame Lise Bacon
Vice-première ministre et
ministre des Affaires culturelles,
chargée de l'application de la
Charte de la langue française
Hôtel du Gouvernement
Québec (Québec)
G1A 1A4

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Commission de toponymie pour la période du 1er avril 1986 au 31 mars 1987.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

Le président,
Henri Dorion

Québec, janvier 1988

Les membres de la Commission

Henri Dorion, géographe
Président

Pierre Auger, linguiste
Commissaire

Normand Cazelais, géographe
Commissaire

Andrée Désilets, historienne
Commissaire

Philo Desterres, administratrice
Commissaire

Christian Morissonneau, géographe et historien
Commissaire

Marie Picard, géographe et aménagiste
Commissaire

Le secrétaire de la Commission

Jean-Claude Fortin

Table des matières

Introduction 11

1. Les dominantes de la dernière année 13

2. L'organisation de la Commission et les ressources 14

2.1 L'organisation de la Commission : organigramme 14
2.2 Les ressources humaines 15
2.2.1 Les effectifs permanents 15
2.3 Les ressources financières 15
2.3.1 L'état du budget pour l'année 1986-1987 15

3. Les décisions 16

3.1 L'officialisation des toponymes 16
3.2 Les noms de voies de communication (odonymes) 16
3.3 Les politiques et les normes 17
3.3.1 L'écriture des spécifiques comportant des nombres dans les toponymes 17
3.3.2 L'officialisation des noms de paroisses catholiques 17
3.3.3 Le traitement des noms géographiques transfrontaliers entre le Canada et les États-Unis 17
3.3.4 La politique sur l'utilisation des formes toponymiques parallèles 18
3.3.5 La classification alphabétique des toponymes 18
3.3.6 Le traitement des toponymes comportant l'élément « Saint » 18
3.3.7 Le traitement de certains génériques dans les noms de voies de communication 18
3.3.8 Les politiques de la Commission de toponymie 18
3.4 Les avis 19
3.4.1 Les avis contrôles 19
3.4.2 Les avis conseils 19
3.5 La terminologie géographique 19

4. Les appuis internes 20

4.1 Les archives et la documentation 20
4.2 Le développement des systèmes informatiques 20
4.2.1 Le fichier des toponymes — TOPOS 20
4.2.2 Le fichier des toponymes populaires — TOPOP 20
4.2.3 Le système de gestion documentaire (GESDOC) 20
4.3 La recherche 20

5. Les relations avec l'Administration publique et parapublique québécoise 22

5.1 L'Administration centrale 22
5.1.1 La toponymie de l'Administration 22
5.1.1.1 Les protocoles d'entente 22
5.1.2 Le dossier de l'implantation 22
5.1.2.1 Le matériel didactique 22
5.1.2.2 La cartographie 22
5.2 Le dossier de la normalisation 23
5.2.1 Les dénominations d'entités administratives 23
5.2.1.1 Les noms de commissions et de municipalités scolaires 23
5.2.1.2 Les noms d'entités relevant du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche 23
5.2.1.3 Les noms de centres éducatifs forestiers 23
5.2.1.4 Les noms de réserves écologiques 23
5.2.2 Les guides toponymiques 23
5.3 Le dossier municipal 23
5.3.1 Les circonscriptions électorales municipales 23
5.3.2 Les noms de municipalités 23
5.3.3 Les noms de voies de communication 23
5.3.4 Les interventions auprès des municipalités 24
5.3.4.1 Les gentilés 24
5.4 La réalisation du programme d'inventaires toponymiques 24

6. Les relations avec les autres clientèles 26

6.1 Les zones d'exploitation contrôlée (zec) 26
6.2 Le milieu autochtone 26
6.3 Les relations avec les citoyens et les consultations toponymiques 26

7. Les relations avec le gouvernement fédéral 28

7.1 La réunion annuelle du Comité permanent canadien des noms géographiques 28
7.2 La réunion annuelle du Comité consultatif de la recherche toponymique du Comité permanent canadien des noms géographiques 28
7.3 L'atelier sur les noms de lieux autochtones 28

8. Le rayonnement de la Commission de toponymie 29

8.1 Les Nations Unies et la normalisation des noms géographiques **29**
8.2 Les activités de la Commission de toponymie en 1986-1987 sur le plan national et international **30**
8.3 Les désignations commémoratives **30**

9. Les communications 32

9.1 L'information et les relations publiques **32**
9.2 Les publications **32**

Annexe I

Les inventaires toponymiques réalisés en 1986-1987 **33**

Annexe II

La liste des municipalités dont l'analyse odonymique a été traitée en 1986-1987 **34**

Introduction

Ce huitième rapport de la Commission de toponymie rend compte de ses activités pour l'exercice financier 1986-1987.

On trouvera, dans la première section, un bref bilan des activités de la Commission, dans la seconde, son organisation et ses ressources et dans la troisième, un compte rendu sommaire de ses décisions.

L'organisation des appuis internes à la Commission (appuis intellectuels, techniques et documentaires) est décrite dans la quatrième section.

Les sections 5, 6 et 7 portent sur les relations avec l'Administration publique et parapublique, avec le secteur privé et avec le gouvernement fédéral, respectivement.

Le rayonnement de la Commission de toponymie sur le plan national et international est décrit à la huitième section, alors que la neuvième section du rapport rend compte des activités de communication.

Enfin, le rapport est accompagné de deux annexes: les inventaires toponymiques réalisés en 1986-1987 et la liste des municipalités dont l'analyse odonymique a été terminée en 1986-1987.

1. Les dominantes de la dernière année

Durant l'année 1986-1987, la Commission de toponymie a poursuivi activement son programme d'inventaire, de traitement, d'officialisation et de diffusion et a, à cet égard, encore augmenté sa production cette année. Le nombre de noms géographiques officialisés est en effet passé de 7 608 à 9 988.

La tenue de la Cinquième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, en août 1987, constitue un événement qui a eu un impact important sur les activités de la Commission de toponymie. Cette conférence et le Groupe d'experts qui l'alimente constituent l'autorité morale suprême en matière de gestion toponymique, et la Commission de toponymie a profité de cette occasion pour présenter des documents qui démontrent que le Québec se conforme, dans la plus large mesure possible, aux résolutions et directives de ces organismes.

La préparation de ces documents a mobilisé des énergies importantes mais productives en ce sens que la Commission a dû faire le point sur l'ensemble de ses politiques, directives, critères, règles et procédures afin d'en donner une image fidèle à jour. C'est ainsi que le *Guide toponymique du Québec* et le *Guide odonymique du Québec*, préparés pour dépôt à la Cinquième Conférence des Nations Unies, constituent l'aboutissement d'une revue en profondeur de l'appareil normatif et administratif de la Commission.

Ce fut également l'occasion de reconnaître les secteurs non encore systématiquement couverts par l'activité de la Commission de toponymie et d'entreprendre les inventaires appropriés pour combler les lacunes propres à certains secteurs. C'est ainsi que parmi les 9 988 noms officialisés en 1986-1987, on retrouve environ 1 000 noms de bureaux de poste et 1 150 noms de paroisses religieuses.

La Cinquième Conférence des Nations Unies a également constitué une échéance exigeante pour la production du nouveau *Répertoire toponymique du Québec*, qui constitue le *magnum opus* de la Commission. Cet ouvrage satisfait les standards élevés proposés par le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques en matière de production de répertoires toponymiques. Ce défi, quant au contenu quantitativement important (105 000 noms de lieux), quant aussi aux échéances et à la qualité du produit, a pu être relevé grâce à l'implantation du système informatisé TOPOS qui est devenu totalement opérationnel durant la dernière année et qui a permis de produire le dernier répertoire directement à partir de la banque de données de la Commission.

L'évaluation et la mise à jour des secteurs d'activités toponymiques comme des politiques, normes et critères, l'automatisation des procédures, la préparation et la production de plusieurs ouvrages, auront donc constitué les faits saillants de la dernière année dans le contexte de la préparation d'un événement international où l'expertise de la Commission de toponymie aura été très positivement présentée et reconnue.

La Commission estime que le volet international de son activité a des retombées positives non seulement sur la consolidation de sa compétence mais également sur le rayonnement du Québec.

2. L'organisation de la Commission et les ressources

L'organisation de la Commission n'a fait l'objet d'aucune modification durant l'année financière 1986-1987; la structure mise en place durant l'année précédente a donc continué de s'appliquer.

2.1 L'organisation de la Commission: organigramme

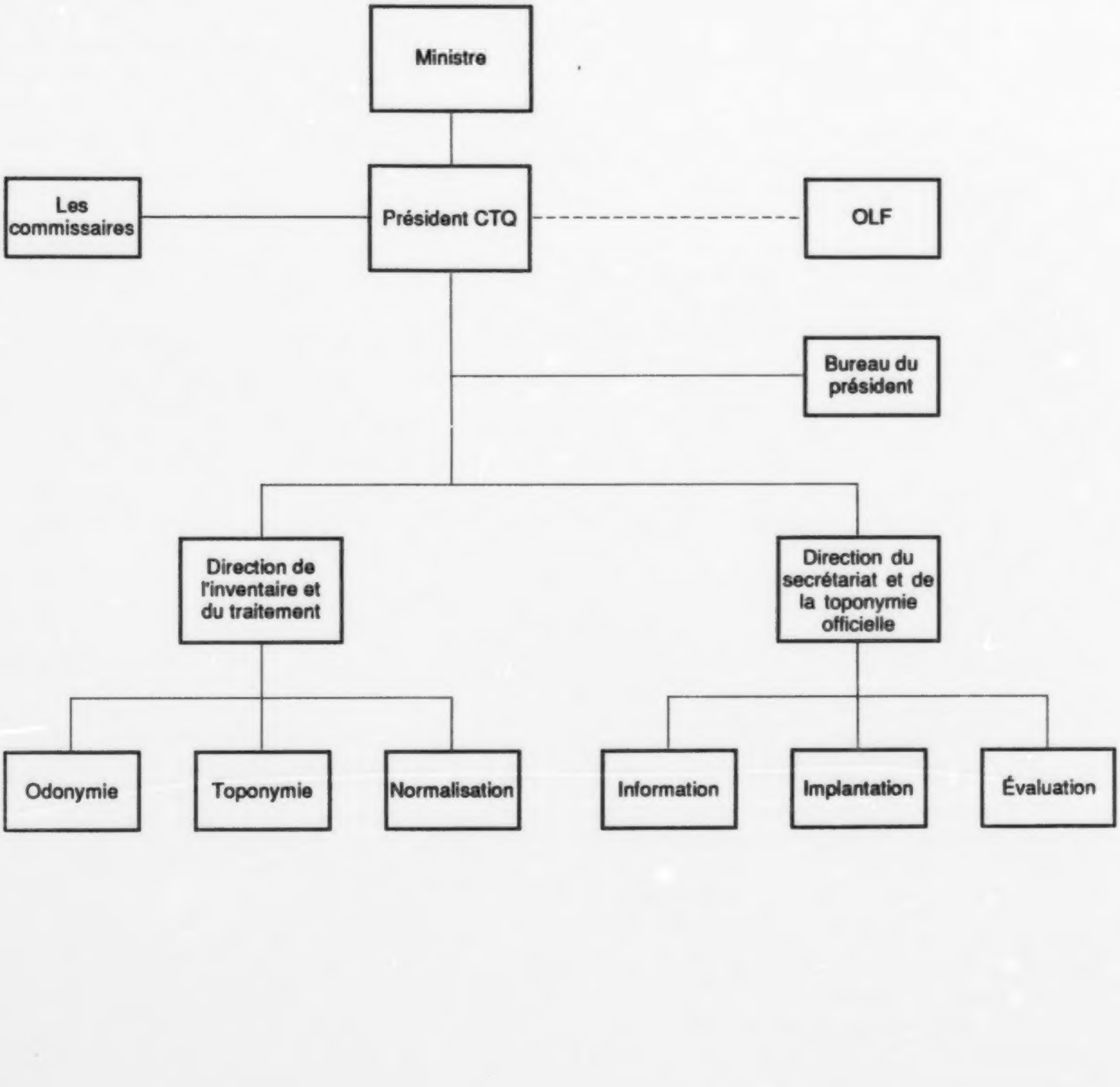

2.2 Les ressources humaines

Le personnel permanent de la Commission se chiffrait à 28 personnes au 31 mars 1987 et se trouvait réparti dans les unités administratives suivantes: Bureau du président (6), Direction de l'inventaire et du traitement (13), Direction du secrétariat et de la toponymie officielle (9). De plus, pour l'année financière 1986-1987, il faut ajouter au personnel permanent un total de quatre années-personnes occasionnelles.

2.2.1 Les effectifs permanents par unité administrative et par catégorie d'emploi au 31 mars 1987

	Cadres supérieurs	Professionnels	Techniciens	Employés de bureau	Total
Bureau du président	2	1		3	6
Direction du secrétariat et de la toponymie officielle	1	3	1	4	9
Direction de l'inventaire et du traitement	1	5	2	5	13
Total	**4**	**9**	**3**	**12**	**28**

Note: La Commission bénéficie de plus de l'équivalent en temps-travail d'une personne, prêtée à l'Office de la langue française pour la période d'implantation du système informatique TOPOS, soit jusqu'en avril 1988.

2.3 Les ressources financières

Le budget de la dernière année financière était au départ de 1 385 300 $ mais a été porté par la suite à 1 394 300 $. Le tableau qui suit donne le sommaire des engagements et des paiements.

2.3.1 L'état du budget pour l'année 1986-1987

Catégories	Budget ($)			Fonds engagés ($)			Solde à engager ($)
	Original	Virement	Modifié	Engagement	Demandes paiements	Solde à l'engagement	
Fonctionnement							
Traitements	918 000,00		927 000,00	913 352,50	908 804,11	4 548,39	13 647,50
Autres rénumérations	127 100,00		127 100,00	114 479,68	111 835,90	2 643,78	12 620,32
Communications	43 000,00	5 300,39	48 300,39	44 489,14	44 486,03	3,11	3 811,25
Services	135 000,00	−23 885,00	111 115,00	104 828,25	104 828,25	0,00	6 286,75
Entretien	1 000,00	2 820,00	3 820,00	3 454,89	3 454,89	0,00	365,11
Loyers	110 000,00	360,61	110 360,61	108 843,86	108 843,86	0,00	1 516,75
Fournitures	21 000,00	16 884,00	37 884,01	34 037,08	34 037,08	0,00	3 846,92
Équipement	2 000,00	0,00	2 000,00	1 842,10	1 842,10	0,00	157,90
Autres dépenses	2 700,00	− 1 480,00	1 220,00	1 220,00	1 117,44	102,56	0,00
1- Sous-total	**1 359 800,00**	**0,00**	**1 368 800,00**	**1 326 547,50**	**1 399 249,66**	**7 297,84**	**42 252,50**
Capital							
08 Équipement	5 500,00		5 500,00	5 368,92	5 368,92	0,00	131,08
2- Sous-total	**5 500,00**		**5 500,00**	**5 368,92**	**5 368,92**	**0,00**	**131,08**
Transfert							
Subventions	20 000,00		20 000,00	18 290,00	18 290,00	0,00	1 710,00
3- Sous-total	**20 000,00**		**20 000,00**	**18 290,00**	**18 290,00**	**0,00**	**1 710,00**
Total	**1 385 300,00**		**1 394 300,00***	**1 350 206,42**	**1 342 908,58**	**7 297,84**	**44 093,58****

* 9 000 $ transférés du Conseil du trésor pour les conventions collectives.

** Le niveau de crédits à périmer, selon les consignes du Conseil du trésor, avait été fixé à 42 000 $. **L'écart est donc inférieur à 0,2 pour cent.**

3. Les décisions

3.1 L'officialisation des toponymes

Au cours de l'année 1986-1987, les membres de la Commission ont tenu dix réunions régulières. Sur les quelque 10 000 toponymes soumis à l'assemblée des commissaires, 9 988 ont été déclarés officiels, soit 2 467 toponymes de plus que l'année précédente.

Le tableau ci-dessous donne la répartition des noms officialisés durant la période s'étendant du 1er avril au 31 mars des années 1985-1986 et 1986-1987, selon divers paramètres qui permettent de mieux comprendre la nature des interventions de la Commission.

	1985-1986	1986-1987
— Répartition selon les requérants		
Services de la Commission de toponymie	4 200	7 082
Ministères et organismes du Gouvernement	646	184
Municipalités	2 075	2 252
Associations et individus	231	431
Gouvernement fédéral	456	39
Total	**7 608**	**9 988**
— Répartition selon la nature de la décision		
Nouveaux noms	7 608	9 988
Changements de noms	555	578
Désofficialisation		105
— Répartition selon le type d'entités		
Entités topographiques	431	306
Entités hydrographiques	3 389	2 814
Lieux habités	291	150
Espaces administratifs	618	1 315
Autres espaces désignés	128	1 080
Voies de communication	2 668	4 264
Constructions et installations	83	59
Total	**7 608**	**9 988**

Les services de la Commission de toponymie, de même que les municipalités, demeurent les principaux requérants à l'origine des demandes d'officialisation. La plupart des dossiers présentés par les services de la Commission ont découlé en 1986-1987 de la suite du projet de la collecte systématique des noms de cours d'eau agricoles en usage dans les bureaux régionaux du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Quelque 600 hydronymes ont pu être approuvés dans le cadre de ce projet. De même, plus de 1 000 toponymes ont été officialisés à la suite des enquêtes de terrain réalisées par la Commission durant la saison estivale surtout. Aussi, les services de la Commission ont continué leur travail d'intervention dans les zones d'exploitation contrôlée en présentant environ 1 200 toponymes pour approbation. Enfin, la Commission a poursuivi son programme de révision des toponymes administratifs en officialisant plus de 1 000 noms de bureaux de poste et 1 150 noms de paroisses religieuses. C'est ce qui explique l'écart entre les chiffres des deux dernières années pour les types d'entités suivants: espaces administratifs et autres espaces désignés. Ces deux catégories totalisent 23 pour cent de tous les noms approuvés.

Quant aux demandes originant des municipalités, elles concernent tout particulièrement les noms de voies de communication. Pour ce type d'entité, la Commission partage sa compétence avec les corporations municipales. En 1986-1987, 42 pour cent de tous les noms officialisés se retrouvent dans cette catégorie, comparativement à 28 pour cent pour les entités hydrographiques, la deuxième en importance.

Bien que les activités reliées à la désignation des lieux soient diversifiées dans l'ensemble, l'officialisation des noms d'entités hydrographiques et des voies de communication représente encore un pourcentage élevé des décisions prises par la Commission. Il est à prévoir qu'il en sera de même durant quelques années encore.

3.2 Les noms de voies de communication (odonymes)

En ce qui concerne l'officialisation des noms de voies de communication, la procédure comprend deux étapes, du fait que la Commission partage sa compétence avec les municipalités, qui possèdent une juridiction concurrente dans ce domaine. Dans un premier temps, à la suite de l'analyse des listes

d'odonymes fournies par les municipalités, la Commission émet des propositions ou des avis quant à la conformité des noms soumis aux normes de choix et aux règles d'écriture adoptées par la Commission. Un rapport contenant ces propositions et avis est expédié à la municipalité avec les commentaires appropriés. Il en résulte la plupart du temps une étape de négociation et de consultation entre les deux parties, à la suite de quoi la municipalité adopte, par résolution ou par règlement, une liste de noms soumise ensuite à la Commission pour approbation avec les modifications résultant de la concertation entre les deux parties.

Dans ce contexte, en 1986-1987, 5 171 odonymes ont fait l'objet d'un avis favorable de la part de la Commission. Ce chiffre est plus de trois fois inférieur à celui de l'année précédente (16 454). Par ailleurs, le nombre élevé d'avis odonymiques émis en 1985-1986 laissait prévoir une augmentation du nombre d'officialisations l'année suivante. Les prévisions se sont révélées exactes puisque 4 264 odonymes ont été approuvés en 1986-1987, contre 2 668 l'année précédente, soit une augmentation de 60 pour cent.

Comme la Commission estime que l'essentiel de ce projet sera achevé en 1989, on doit s'attendre à une diminution des nouveaux dossiers à ouvrir et par conséquent, à une réduction du nombre d'avis toponymiques dans les années à venir.

3.3 Les politiques et les normes

L'étude et le traitement des toponymes ne peuvent se faire de façon arbitraire et désordonnée. Des politiques, des procédures, des règles d'écriture et des normes sont nécessaires pour assurer une continuité dans le traitement des noms de lieux; les commissaires sont appelés régulièrement à se prononcer sur de tels énoncés. Il arrive également que les politiques et les règles soient remises en question pour s'adapter aux différents contextes dans lesquels la toponymie évolue aux niveaux régional, national et international. Rappelons qu'à cet égard, il est largement tenu compte par la Commission des recommandations des conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.

Au cours de l'année 1986-1987, la Commission a adopté les politiques et normes suivantes:

3.3.1 L'écriture des spécifiques comportant des nombres dans les toponymes

Plusieurs toponymes comportent actuellement la caractéristique d'utiliser des chiffres ou des nombres comme élément spécifique. Les noms d'aménagements hydroélectriques (barrages, centrales et réservoirs) et les odonymes constituent les exemples les plus courants. Après avoir exploré l'ensemble des règles régissant l'écriture des chiffres, la Commission avait opté pour reproduire en toutes lettres les nombres apparaissant dans les toponymes.

Adoptée depuis près de 20 ans par la Commission, cette règle a été maintenue, la majorité des utilisateurs l'ayant assimilée, estime-t-on. Toutefois, la Commission consent à être plus souple dans l'application de la norme en permettant l'utilisation de la variante chiffrée du nom officiel dans certains documents.

En ce qui a trait aux odonymes comportant des nombres, la Commission maintient la même règle d'écriture, mais permet l'utilisation des variantes écrites en chiffres arabes selon des modalités spécifiques pour pallier le manque d'espace ou pour faciliter la lecture dans l'affichage.

3.3.2 L'officialisation des noms de paroisses catholiques

La Commission de toponymie a accepté le principe d'officialiser les quelque 1 900 noms de paroisses catholiques du Québec, ces appellations étant largement utilisées par la population comme éléments de localisation. De plus, en procédant au traitement de ce type d'entité, la Commission entend dissiper la confusion avec les noms de corporations municipales ou d'autres découpages administratifs qui constituent des entités distinctes mais dont les dénominations sont souvent semblables, particulièrement les hagionymes.

La paroisse est une circonscription ecclésiastique où s'exerce la juridiction d'un ministre du culte (curé, pasteur, etc.). La Commission préconise que le terme « paroisse » ne fasse pas partie intégrante de la dénomination officielle et que les règles de la grammaire française soient respectées dans leur traitement.

3.3.3 Le traitement des noms géographiques transfrontaliers entre le Canada et les États-Unis

Une réunion tenue en novembre 1984 à Barrie, en Ontario, entre les autorités toponymiques canadiennes et américaines à propos des noms d'entités transfrontalières, a produit un rapport énonçant les principes et procédures pour le choix de ces noms. En mai 1986, la Commission transmettait ses recommandations sur les différents sujets abordés à cette réunion: normalisation, officialisation, choix des noms (évaluation de l'usage, procédure en cas de différend, procédure de changement de nom) et

terminologie géographique. La Commission n'a pas encore entrepris d'échanges en ce sens avec des autorités américaines homologues.

3.3.4 La politique sur l'utilisation de formes toponymiques parallèles

Le phénomème de la pluralité des appellations pour désigner un même lieu a amené la Commission à en approfondir l'étude en cours d'année. La Commission a préconisé jusqu'à maintenant l'application du principe « un lieu, un nom » dans le processus d'officialisation des toponymes. Les Nations Unies faisaient leur ce principe dès la première rencontre sur la normalisation des noms géographiques en 1967, tout en laissant la porte ouverte aux formes toponymiques parallèles (noms normalisés figurant sur les cartes dans les répertoires nationaux) dans les pays multilingues.

Au Québec, il n'existe pas en ce moment plus d'un nom officiel pour un lieu. La Commission, cependant, est prête à reconnaître l'utilisation de formes toponymiques parallèles. Après avoir établi des catégories pour ce type de toponymes (variantes linguistiques, variantes graphiques et allonymes (noms parallèles d'origine différente), elle a élaboré des hypothèses de traitement en regard de ces catégories, hypothèses qui seront mises en présence des usages et contextes nationaux et internationaux (Comité permanent canadien des noms géographiques et Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques).

Aussi, la Commission a reconnu le principe de l'adaptation de la nomenclature officielle en assouplissant l'application de certaines règles et critères pour ce qui concerne la présence du générique, l'abréviation et l'écriture des chiffres dans la composition des toponymes.

3.3.5 La classification alphabétique des toponymes

L'ordonnancement systématique d'une liste importante de noms de lieux soulève nombre de problèmes, notamment pour les formes accompagnées d'un article, pour celles précédées des particules D', De, Des, Du ou Mac, Mc, pour les hagiotoponymes débutant par le terme Saint ou Sainte et pour les odonymes dont le spécifique est constitué d'un chiffre.

Après avoir dépouillé plusieurs documents (atlas, répertoires toponymiques, encyclopédies, guides touristiques, guides typographiques, index, liste d'odonymes, etc.) comportant un index ou une liste de toponymes suffisamment importante pour être représentative sinon d'une règle, du moins d'une tendance significative, des recommandations ont été formulées pour chacun des problèmes soulevés en regard du traitement actuel effectué par la Commission de toponymie.

3.3.6 Le traitement des toponymes comprenant l'élément « Saint »

Règle générale, le mot Saint s'écrit au long dans les toponymes et non pas dans sa forme abrégée St. Mais cette règle vient contrer, dans certains cas, un usage établi dans l'écriture des noms de familles. En effet, la Commission a constaté que des familles tiennent à écrire leur patronyme avec le mot Saint abrégé et cela, depuis plusieurs générations. Pour respecter ces formes usuelles, la Commission a accepté d'officialiser les toponymes comportant le terme St en autant que l'écriture du patronyme soit attestée dans des actes d'état civil ou que la preuve ait été faite que ces noms renvoient à des désignations patronymiques spécifiques ne retenant que la forme abrégée.

3.3.7 Le traitement de certains génériques dans les noms de voies de communication

La Commission de toponymie souhaite étendre l'emploi des génériques **place, terrasse, carré, rive, parc et jardin** dans le traitement des noms de voies de communication, afin de permettre l'approbation d'odonymes dont les termes génériques ne répondaient pas aux définitions contenues dans les recommandations menant à l'officialisation. Ainsi la Commission a modifié les définitions des termes mentionnés ci-dessus dans le but de les adapter au contexte odonymique québécois et de créer des ouvertures dans le processus de négociation avec les municipalités pour en arriver à des ententes sur l'officialisation de ce type d'entités.

3.3.8 Les politiques de la Commission de toponymie

Le 5 mars 1987, la Commission de toponymie approuvait le texte de ses politiques qui fera partie du *Guide toponymique du Québec*. Elles ont été regroupées sous cinq titres: politique de normalisation, linguistique, de terminologie, relative aux noms autochtones et de désignation commémorative. Pour chacun des sujets abordés, le texte élabore les principes fondamentaux de la politique et le cadre d'application.

On trouvera dans ce guide les explications se rapportant aux questions évoquées ici, de même que divers autres renseignements relatifs au traitement et à la normalisation des noms géographiques au Québec.

3.4 Les avis

3.4.1 Les avis contrôles

Le principal client qui a reçu des avis contrôles de la part de la Commission de toponymie reste, encore cette année, le ministère de l'Éducation. Ce dernier a soumis huit ouvrages scolaires pour évaluation toponymique et, fait intéressant à noter, ils ont tous donné lieu à un avis favorable.

3.4.2 Les avis conseils

La Commission émet également des avis conseils au Gouvernement et autres organismes sur tout sujet de nature toponymique et cela, afin de guider les organismes de l'Administration qui ont aussi le pouvoir de nommer les lieux dans leur juridiction. Quarante-trois avis ont été transmis à divers requérants et la répartition des sujets traités s'établit comme suit:

Noms de municipalités		**15**
— nouveaux noms	8	
— changements de noms	4	
— autres décisions	3	
Noms de réserves écologiques		2
Noms de commissions scolaires		12
Noms de municipalités scolaires		9
Autres		5
Total		**43**

3.5 La terminologie géographique

La loi confie à la Commission de toponymie un mandat explicite en matière de terminologie géographique. Selon l'article 125, paragraphe c), de la *Charte de la langue française*, « la Commission doit établir et normaliser la terminologie géographique, en collaboration avec l'Office ». L'Office de la langue française, dont il est question ici, doit, quant à lui, en vertu de la même Charte, article 113, paragraphe a), « normaliser et diffuser les termes et expressions qu'il approuve ».

La Commission de toponymie et l'Office de la langue française jouent donc des rôles complémentaires en ce qui concerne la terminologie géographique. La Commission propose des définitions de termes reliés à la géographie et à la toponymie. L'Office les approuve et en assure la publication à la *Gazette officielle du Québec*. Aux fins de réédition du *Répertoire toponymique du Québec*, plus de quarante termes, utilisés comme entités dans cet ouvrage et non encore définis ont été étudiés. Depuis le début des travaux terminologiques à la Commission, 240 termes ont franchi toutes les étapes du processus de normalisation jusqu'à la publication des définitions à la *Gazette officielle du Québec*.

Rappelons que la Commission de toponymie a jusqu'ici interprété le volet terminologique de son mandat de façon restrictive, en ce sens que seuls les termes géographiques utilisés en toponymie et susceptibles d'être l'objet de normalisation toponymique ont été traités par le Comité de terminologie géographique.

Durant la dernière année, c'est dans le cadre du projet de la réédition du *Répertoire toponymique* qu'ont été menées les différentes recherches en matière de terminologie géographique. Ainsi, l'étude et la définition d'une quarantaine de termes venant s'ajouter au corpus existant a permis de loger dans le prochain répertoire, à paraître en août 1987, un glossaire des termes s'appliquant à chaque type d'entité géographique contenu dans le répertoire.

4. Les appuis internes

La Commission doit assurer à ses services de même qu'aux commissaires et, dans une certaine mesure, à sa clientèle, des appuis intellectuels, techniques et documentaires, dont font état les chapitres qui suivent.

4.1 Les archives et la documentation

Au niveau de la gestion documentaire, en plus du travail régulier, la Commission de toponymie du Québec a réalisé en partie la troisième phase de son plan de microfilmage des documents essentiels. De plus, la ministre des Affaires culturelles a approuvé le calendrier de conservation déposé l'année précédente.

La bibliothèque de la Commission de toponymie possède environ 7 000 documents, la plupart spécialisés en toponymie. C'est la seule bibliothèque québécoise regroupant une collection aussi importante dans ce domaine; elle possède notamment une collection imposante de répertoires géographiques, de documents traitant de tous les aspects de la toponymie, de monographies paroissiales, de périodiques et d'atlas. Au cours de l'année, la bibliothèque s'est enrichie d'environ 200 volumes et a rempli normalement toutes ses fonctions.

4.2 Le développement des systèmes informatiques

4.2.1 Le fichier des toponymes — TOPOS

Grâce aux travaux réalisés en vertu de l'entente administrative d'une durée de cinq ans signée entre la Commission de toponymie et l'Office de la langue française, la Commission dispose maintenant d'un système adéquat de gestion informatisée de ses données toponymiques, exploité par les services informatiques de l'Office.

Ce nouveau système, appelé TOPOS, offre notamment la possibilité de gérer directement la banque de données, soit saisir un nouveau toponyme, interroger, modifier ou annuler un toponyme existant. Outre ces possibilités, TOPOS permet la production de listes sélectives et de statistiques; il génère aussi les données nécessaires à la publication des décisions de la Commission à la *Gazette officielle du Québec* et permet la production du *Répertoire toponymique du Québec*.

Au cours de la dernière année, la banque de données de la Commission s'est enrichie de 35 592 toponymes, portant ainsi à 166 318 le nombre d'entrées totales. TOPOS a permis la production de 853 listes sélectives.

4.2.2 Le fichier des toponymes populaires — TOPOP

La Commission a diffusé, cette année, 73 listes différentes du fichier des toponymes populaires. Elle répond ainsi au besoin de plusieurs ministères et organismes qui souhaitent localiser précisément les lieux afin de joindre facilement leur clientèle.

Afin d'assurer une meilleure fiabilité des données diffusées, la Commission a effectué un contrôle qualitatif selon ses propres critères. Ainsi, la localisation et le type d'entité des 11 500 noms dont il est constitué ont été vérifiés.

Également exploité par les services informatiques de l'Office, TOPOP est tout aussi souple que le système TOPOS. Toutefois, sa mise à jour est tributaire de la mise à jour trimestrielle du fichier du code géographique du Bureau de la statistique du Québec.

Par ailleurs, l'intégration des données relatives à TOPOP a été entreprise en vue de l'exploiter par le biais de TOPOS.

4.2.3 Le système de gestion documentaire (GESDOC)

Ce système assure la conservation et la mise à jour des fichiers contenant les données descriptives des documents utilisés par les différents services de la Commission.

Plus de 1 600 transactions ont été effectuées pendant l'exercice et 27 listes diverses ont été produites: il s'agit aussi bien de listes générales par titre et code de classement que de listes dans des domaines particuliers (odonymie, information, etc.).

4.3 La recherche

Afin de fonder ses décisions sur les bases les plus solides et les plus objectives possibles, la Commission de toponymie a fait procéder, au cours de 1986-1987, à certaines recherches spécifiques. Il s'agit de sujets nécessitant une intervention à court terme et requérant un savoir-faire précis.

Les recherches préalables à la mise en chantier d'un *Dictionnaire des noms de lieux du Québec*,

amorcées en 1985-1986, se sont poursuivies et même intensifiées de telle sorte qu'une formule définitive a été retenue : ouvrage en un seul volume, devant comporter quelque 7 000 noms de lieux dont l'origine sera retracée suivant des rubriques d'importance diverse, et accompagnée d'informations techniques fixes et de renseignements de nature géographique, historique, sociologique, folklorique, linguistique, le cas échéant. Dès l'été 1987, des recherches en vue de la rédaction d'articles devraient être effectuées et s'échelonner sur une période d'environ trois ans.

Quant au programme de subventions à la recherche en matière de noms de lieux, institué à la fin de 1985, il s'est poursuivi, encore que très modestement tout récemment, compte tenu de contraintes budgétaires additionnelles. Ainsi, s'ajoutant à onze projets qui ont fait l'objet d'une subvention à la recherche en 1985-1986, deux nouveaux sujets de recherche ont été agréés. Il s'agit de la toponymie et de l'odonymie de la région des Grands-Jardins dans Charlevoix (Francine Saint-Aubin) et de la notion de « place » dans la toponymie montréalaise (Richard Léger). Au 31 mars 1987, dix projets avaient été complétés et avaient fait l'objet de rapports de recherche parfois très volumineux, déposés à la Commission de toponymie.

Les résultats des projets de recherche subventionnés déjà menés à terme permettent de compléter harmonieusement les recherches ponctuelles menées par la Commission elle-même qui, pour remplir adéquatement son mandat, doit disposer d'études spécifiques relatives à divers aspects des noms de lieux.

L'un des sujets de recherche traités avait pour objectif d'établir une problématique générale quant à 12 questions concernant le genre des noms de cours d'eau, en recensant les données disponibles tant sur un plan international que national ou provincial. Ainsi, ont tour à tour été examinées les modalités de l'absence ou de la présence du générique en potamonymie (discipline qui prend pour objet les noms de cours d'eau), notamment dans les répertoires officiels, sur les cartes géographiques, dans les textes suivis et l'usage visé, la prépondérance de tel ou tel genre, et la politique préconisée par la Commission de toponymie pour les noms de cours d'eau québécois, quant à ce problème. En outre, grâce à des dépouillements additionnels, 22 nouveaux noms de cours d'eau ont pu être intégrés à la liste des 72 potamonymes pour lesquels le genre a été déterminé en l'absence de générique.

Dans le but de rendre disponibles aux intéressés les informations recueillies, un dossier toponymique spécifique intitulé *Le genre des noms de cours d'eau au Québec. État de la question* a été préparé et aura été publié à l'été de 1987.

D'autres problèmes ont fait l'objet de rapports de recherche plus ou moins complets comme, entre autres, la classification alphabétique des toponymes dans le *Répertoire toponymique du Québec* (place des particules D', De, Des, Du ou Mac, Mc, séquence des noms de lieux comportant un article initial, ordre des toponymes à composante chiffrée, ordonnancement des dénominations débutant par Saint, Sainte, la perspective et la prospective de la normalisation de la terminologie géographique à la Commission de toponymie, la présence obligatoire ou facultative du générique dans la toponymie officielle du Québec.

5. Les relations avec l'Administration publique et parapublique québécoise

La mission première de toute autorité toponymique est de coordonner les différentes étapes du processus toponymique (inventaire, traitement, choix, officialisation, diffusion et contrôle) auxquelles participent divers intervenants, en amont comme en aval de l'officialisation. Il est donc essentiel de développer, avec ceux-ci, des relations efficaces et harmonieuses. Il sera question, dans ce chapitre, des relations avec l'Administration publique et parapublique québécoise et, dans les chapitres suivants, des relations qu'entretient la Commission avec le secteur privé et avec le gouvernement fédéral canadien.

5.1 L'Administration centrale

5.1.1 La toponymie de l'Administration

5.1.1.1 Les protocoles d'entente

Aux utilisateurs de la nomenclature géographique, particulièrement les ministères et organismes de l'Administration, la Commission propose de signer un protocole d'entente officiel dans lequel le client reconnaît l'autorité de la Commission en la matière et, par conséquent, respecte ses décisions; la Commission, pour sa part, s'y engage à pourvoir aux besoins des organismes selon les demandes exprimées.

Par ce moyen, la Commission veut en arriver à coordonner efficacement l'application des décisions de nature toponymique, de façon que les divers intervenants travaillent en coopération au développement harmonieux de la toponymie québécoise. Les protocoles d'entente permettent de préciser les compétences respectives, la nature des besoins et les mécanismes administratifs à mettre en place pour la réalisation d'objectifs communs.

Pour les cas où une autre autorité a un droit de regard en matière de désignation toponymique, cette méthode permet de partager clairement les compétences et par le fait même de coordonner les travaux de nature toponymique entre les parties liées par le protocole d'entente.

Jusqu'à maintenant, la Commission a signé des protocoles d'entente avec le ministère de l'Éducation, le ministère des Affaires municipales et le ministère de l'Énergie et des Ressources. Des négociations ont été amorcées avec les ministères du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, de l'Environnement, des Transports, de l'Enseignement supérieur et de la Science, ainsi qu'avec le Conseil de la science et de la technologie et avec Hydro-Québec.

5.1.2 Le dossier de l'implantation

5.1.2.1 Le matériel didactique

En vertu de l'article 128 de la *Charte de la langue française*, l'emploi des noms choisis ou approuvés par la Commission de toponymie devient obligatoire, dès leur publication à la *Gazette officielle du Québec*, dans les ouvrages d'enseignement et de recherche publiés au Québec et approuvés par le ministère de l'Éducation. Un protocole établi avec le Bureau d'approbation du matériel didactique a amené la Commission à procéder, durant la dernière année, à l'évaluation de huit ouvrages, soit presque trois fois moins que l'année précédente. Toutefois, il faut noter qu'ils ont tous été recommandés pour l'approbation du ministère de l'Éducation, ce qui constitue une amélioration très sensible de la qualité et du respect de la toponymie officielle de la part des auteurs et des éditeurs.

5.1.2.2 La cartographie

Au cours de cette année, plus de 15 000 toponymes ont été vérifiés ou inscrits sur 326 documents cartographiques et près de 3 000 ont été vérifiés sur d'autres documents provenant de différentes sources.

La vérification de plans à diverses échelles provenant entre autres du ministère de l'Énergie et des Ressources et du ministère des Transports, constitue la plus grande partie de cet aspect du travail de la Commission.

Parmi toutes les cartes vérifiées, signalons entre autres la carte de base du Québec à l'échelle 1:2 000, ainsi que celles du réseau ferroviaire et des services de tranport interurbain.

Par ailleurs, plusieurs cartes à petite échelle illustrant sept *Guides touristiques* ont fait l'objet d'une vérification en même temps que le texte de ces guides sur les régions de **Québec**, du **Bas-Saint-Laurent**, de la **Gaspésie**, de l'**Abitibi**, de la **Montérégie**, du **Saguenay** et du **Pays-de-l'Érable**.

5.2 Le dossier de la normalisation

5.2.1 Les dénominations d'entités administratives

5.2.1.1 Les noms de commissions et de municipalités scolaires

Conformément au protocole conclu avec le ministère de l'Éducation, la Commission a émis 10 avis au sujet de la dénomination de commissions et de municipalités scolaires, par suite de l'intégration de l'enseignement de niveau primaire et secondaire.

5.2.1.2 Les noms d'entités relevant du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

La Commission a complété la mise à jour des données se rattachant aux entités soumises à la juridiction du MLCP. Elle a ainsi officialisé ou modifié les noms d'un parc et de 27 réserves (un de parc de récréation, un de réserve de chasse, cinq de réserves de pêche et 21 de réserves de chasse et de pêche). Il faut ajouter à ces décisions la modification du nom de deux zones d'exploitation contrôlée, d'une zone d'aménagement et de conservation de même que l officialisation des noms de trois terrains de camping (naguère considérés erronément comme des parcs), de même que la transformation des parcs nationaux en parcs de conservation, ce qui a nécessité l'ajustement de 10 dénominations.

5.2.1.3 Les noms de centres éducatifs forestiers

Les dénominations de ces entités administrées par le ministère de l'Énergie et des Ressources n'avaient pas encore fait l'objet d'un relevé systématique de la part de la Commission. Pour combler cette lacune, celle-ci a procédé à l'officialisation des noms de sept centres au cours de l'année. Elle a aussi par ailleurs approuvé le nom d'une station forestière.

5.2.1.4 Les noms de réserves écologiques

Les noms de deux réserves écologiques ont été soumis à la Commission par la Direction du patrimoine écologique du ministère de l'Environnement. La Commission a entériné ces deux propositions qui deviendront officielles lors de la création des réserves.

5.2.2 Les guides toponymiques

Soucieuse d'assurer une autonomie croissante de sa clientèle, la Commission a poursuivi les travaux de recherche et de rédaction nécessaires à la réalisation de guides toponymiques. Elle a ainsi terminé la rédaction du *Guide toponymique du Québec*. S'appuyant sur les recommandations des Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques et sur l'expérience acquise au fil des ans, ce guide contient les politiques, principes et directives relatifs à la normalisation nationale et internationale de la nomenclature géographique du Québec et de l'extérieur.

La Commission a, par ailleurs, procédé à la mise à jour et à la réédition de la *Synthèse des règles d'écriture toponymiques*, dont la version originale datait de 1984.

5.3 Le dossier municipal

5.3.1 Les circonscriptions électorales municipales

Au cours de l'année, la Commission est demeurée active dans le dossier de la dénomination des circonscriptions électorales municipales même s'il n'y a pas eu de sollicitation majeure auprès des municipalités en ce sens. Au 31 mars 1987, 564 noms de circonscriptions électorales réparties dans 64 municipalités avaient été officialisés. Au terme du projet, la Commission vise à officialiser les noms de circonscriptions de plus de 220 municipalités assujetties aux chapitres II et III de la Loi sur les élections dans certaines municipalités qui doivent diviser leur territoire en districts électoraux en vue des élections.

5.3.2 Les noms de municipalités

Conformément au protocole établi avec le ministère des Affaires municipales, la Commission a émis des avis sur les changements de noms et de statuts de huit municipalités et sur les noms de six nouvelles municipalités issues de la fusion de municipalités existantes. Elle a aussi entériné le choix du nom d'**Umiujaq** pour identifier une nouvelle municipalité de village nordique. Les noms de 14 municipalités ont enfin vu leur graphie modifiée au cours de l'année.

5.3.3 Les noms de voies de communication

L'activité principale de la Commission de toponymie dans ce dossier a d'abord consisté à répondre aux demandes ponctuelles provenant des municipalités dans ce domaine et à mener à terme les négociations entreprises avec certaines municipalités dont les dossiers étaient ouverts depuis 1979.

Le nombre total des municipalités, territoires non organisés et réserves indiennes pouvant comporter des noms de voies de communication est passé de 1 611 à 1 661, à la suite de l'accroissement de 63 à 118 du nombre de territoires non organisés.

En tenant compte de la remarque précédente et de la mise à jour du dossier odonymique au 31 mars 1987, un total de 491 dossiers municipaux ont reçu l'attention de la Commission. De ce nombre, 323 sont constitués de demandes ponctuelles d'officialisation visant des dossiers en cours de négociation (230 cas) alors que les 93 autres cas comportaient de nouvelles demandes d'analyse technique de la part de municipalités dont les dossiers étaient déjà complets. Enfin, 135 dossiers odonymiques municipaux ont fait l'objet d'une analyse finale quant à leurs parties rurales ou urbaines, et 33 dossiers municipaux ont été analysés pour la première fois dans le but de soumettre des propositions aux municipalités concernées.

On se reportera à l'annexe II pour la liste des municipalités dont l'odonymie a été jugée conforme aux normes et officialisée par la Commission. Depuis le début de cette activité concertée avec le milieu municipal, 29 992 odonymes ont été officialisés et quelque 35 000 autres en sont à l'une ou l'autre étape des phases de traitement et de négociation.

Au total, le bilan des interventions de la Commission dans le dossier odonymique se présente de la façon suivante : 815 dossiers municipaux ont été menés à terme (49 %), 498 sont en cours de traitement (30 %) et 192 dossiers municipaux n'ont pas encore été analysés (11,5 %), sans compter les réserves indiennes et les territoires non organisés, c'est-à-dire 156 dossiers équivalant à 9,5 pour cent de l'ensemble des dossiers odonymiques. Ainsi, le nombre d'odonymes analysés en 1986-1987 se chiffre à 9 844 dénominations de voies de communication.

5.3.4 Les interventions auprès des municipalités

La fonction locative et communicative qui résulte du travail odonymique de la Commission de toponymie a permis d'assurer au monde municipal ainsi qu'à d'autres organismes à vocation territoriale plus de 1 600 échanges téléphoniques ou écrits. Outre ces types de communications, il importe de souligner que les rencontres avec les intervenants municipaux permettent d'assurer un suivi pédagogique qui a l'avantage d'accroître la réussite dans le processus de négociation des dossiers odonymiques municipaux.

Pour connaître la liste des territoires inventoriés au cours de l'année, on se reportera à l'annexe I.

5.3.4.1 Les gentilés

Dans le domaine des gentilés, l'année 1986-1987 apparaît comme particulièrement importante. En effet, la prise de conscience du sentiment d'appartenance que véhicule le gentilé s'est accentuée, générant pas moins de 333 nouvelles appellations qui se sont ajoutées aux 1 107 ayant déjà cours. À noter que la très grande majorité de ces dénominations additionnelles prennent pour base une entité municipale. Par ailleurs, les autorités municipales de 310 villes et villages ont sanctionné un nouveau gentilé ou une forme déjà usitée, ce qui porte jusqu'à maintenant le nombre de dénominations ratifiées par voie de résolution municipale à 940.

Compte tenu de l'ampleur du phénomène gentiléen au cours des deux dernières années, du nombre important des nouvelles données recueillies, soit plus de 1 000, et de la demande pressante du nombre d'utilisateurs, une édition entièrement refondue du *Répertoire des gentilés* a été préparée et devrait être disponible au cours de 1987.

Enfin, la Commission a répondu à 187 consultations concernant ce sujet, celles-ci provenant surtout de citoyens, d'organismes de l'Administration, de journalistes et de rédacteurs.

5.4 La réalisation du programme d'inventaires toponymiques

Dans le but de répondre à un des devoirs qui lui est confié par la loi, soit celui de procéder à l'inventaire toponymique du Québec, la Commission a consacré 52 jours-personnes aux enquêtes toponymiques sur le terrain, ce qui a permis d'inventorier 1 601 nouveaux noms. Les enquêtes ont été effectuées dans les régions des Laurentides, du Témiscouata, de la Haute-Côte-Nord et de l'Estrie.

En s'intéressant ainsi à ces régions, la Commission voulait répondre aux besoins de mise à jour cartographique formulés par les services de cartographie du ministère de l'Énergie et des Ressources, du ministère des Transports et par les agences fédérales de production de cartes.

Certains corpus particuliers ont également fait l'objet de considérations spéciales. Il en est ainsi du dossier des désignations de bureaux de poste, où plus de 1 000 noms ont été analysés et présentés devant la Commission pour officialisation , ce qui a permis de porter à 1 237 le nombre total de noms désignant des bureaux de poste.

Le projet de cueillette et de traitement de la nomenclature des paroisses et dessertes catholiques a requis des efforts particuliers. Lorsqu'il sera terminé, c'est plus de 1 855 noms qui s'ajouteront au fichier toponymique. De ce nombre, 1 158 noms ont déjà fait l'objet d'une approbation par la Commission.

Par ailleurs, le dépouillement des cartes de 15 municipalités régionales de comté sur lesquelles les Directions régionales de l'hydraulique agricole du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec ont reporté les désignations de cours d'eau agricole, a permis l'officialisation de 683 toponymes sur un total de 938 noms inventoriés.

Dans une perspective régionale, l'analyse odonymique s'est concrétisée principalement dans les régions suivantes: Trois-Rivières, Québec, Montérégie, Estrie et Laurentides-Lanaudière.

Conformément aux prévisions, la Commission dispose, depuis juin 1986, d'un vidéo et d'un manuel portant sur la *Méthodologie des inventaires toponymiques*. Ces instruments répondent ainsi au besoin de formation du personnel spécialement embauché pour accomplir les tâches d'inventaire et de traitement toponymiques. En outre, la Commission a entrepris, en collaboration avec le ministère des Communications, la traduction en anglais et en espagnol du vidéo et ce, en vue des travaux de la Cinquième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques et de l'expertise internationale qu'a commencé à exporter la Commission en matière de formation de personnel en gestion toponymique.

6. Les relations avec les autres clientèles

6.1 Les zones d'exploitation contrôlée (zec)

La Commission a poursuivi les activités d'inventaire et de traitement toponymiques au niveau des zones d'exploitation contrôlée. Ces travaux s'accomplissent en collaboration avec les administrateurs des zecs et des représentants des services régionaux de l'Aménagement de la faune du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Ce ministère diffuse la nomenclature géographique officielle sur les cartes et dans l'affichage, permettant ainsi une meilleure compréhension toponymique du territoire.

Le territoire de six zones d'exploitation contrôlée a fait l'objet d'une mise à jour toponymique complète ou partielle, ce qui a permis l'officialisation de 1 258 nouveaux toponymes

6.2 Le milieu autochtone

Deux inventaires spécifiques de toponymes autochtones ont été réalisés, soit sur les territoires de trappe des Montagnais, au nord de Sept-Îles, et sur le territoire des Algonquins de Lac-Simon. Dans les deux cas, l'approche interministérielle a été privilégiée. Pour Sept-Îles, la Commission a été associée au ministère des Affaires culturelles, au SAGMAI (maintenant le Secrétariat aux affaires autochtones — SAA) et au ministère des Affaires indiennes et du Nord, qui ont contribué monétairement à la réalisation du projet; pour Lac-Simon, le ministère des Affaires culturelles a apporté son soutien budgétaire pour mener l'inventaire à bon terme. Ces deux enquêtes réalisées en milieu amérindien ont permis de recueillir 450 toponymes.

La Commission a aussi officialisé la dénomination **Pakuashipi** qui désignera désormais le village montagnais sis sur les bords de la rivière Saint-Augustin, sur la Basse-Côte-Nord. Cette mesure permettra d'établir une distinction entre ce nouveau village et celui de Saint-Augustin.

Forte de l'expertise avancée qu'elle a acquise au cours des dernières années grâce aux nombreux inventaires réalisés en milieu amérindien et inuit, la Commission a pu prendre une part active au Colloque sur les noms géograhiques autochtones organisé à Ottawa par le Comité permanent canadien des noms géographiques, les 7, 8 et 9 mai 1986. Un représentant de la Commission a, par ailleurs, au cours de l'année écoulée, participé à six assemblées des coordonnateurs ministériels au Secrétariat aux affaires autochtones, ainsi qu'à trois réunions sectorielles du Comité de développement socioculturel (CDSC) qui se sont tenues également au Secrétariat.

Enfin, la Commission a terminé la rédaction d'un ouvrage traitant de la toponymie des Attikameks. Ce document, qui sera publié au cours de la prochaine année, s'inscrit dans la série de dossiers toponymiques portant sur la toponymie des milieux autochtones, que compte produire la Commission. Le premier ouvrage publié portait sur la toponymie des Abénaquis.

6.3 Les relations avec les citoyens et les consultations toponymiques

La Commission a reçu cette année 1 762 demandes d'information de la part de ses diverses clientèles. Plus de 57 pour cent des requêtes originent directement de personnes, de sociétés ou d'organismes à l'extérieur de la fonction publique. Des 42 pour cent de demandes qui lui sont parvenues d'organismes publics, y compris de l'Office de la langue française, bon nombre originaient elles aussi du secteur privé et étaient transmises à la Commission par voie interposée. Parmi les thèmes les plus souvent abordés se retrouvent notamment ceux ayant trait à la graphie même des toponymes et des odonymes, mais aussi celui traitant de façon plus générale des règles d'écriture toponymiques. Ces trois sujets comptent pour près de 30 pour cent des consultations reçues.

La répartition des consultations toponymiques en 1986-1987:

Tableau I
Répartition selon le thème abordé

	Nombre	%
Graphie des toponymes	208	11.81
Gentilés	187	10.61
Règles d'écriture	181	10.27
Toponymie générale	160	9.08
Origine et signification d'un toponyme	137	7.78
Localisation des toponymes	133	7.56
Nom officiel correspondant à une entité ou l'inverse	127	7.21
Graphie des odonymes	109	6.19
Régionymie	94	5.33
Noms de municipalité	82	4.65
Publications	62	3.52
Établissements amérindiens et inuit	56	3.18
Critères de choix	50	2.84
Terminologie géographique	47	2.67
Fichier des toponymes populaires	44	2.50
Renseignements généraux	28	1.59
Cartes	22	1.25
Procédure quant à l'officialisation d'un toponyme	19	1.08
Aspects juridiques	14	0.79
Géographie générale	2	0.11
Total	**1 762**	

Tableau II
Répartition selon les catégories de demandeurs

	Nombre	1986-1987	1985-1986	1984-1985
		%	%	%
Gouvernement provincial (excluant l'Office de la langue française)	595	33.77	38.8	37.79
Entreprises privées	291	16.52	15.3	14.13
Citoyens	264	14.98	13.0	15.00
Office de la langue française	156	8.85	6.6	6.86
Municipalités	149	8.46	11.2	8.78
Gouvernement du Canada	111	6.30	5.7	8.55
Organismes scolaires	111	6.30	4.1	4.42
Organismes parapublics	78	4.43	4.2	4.48
Médias*	6	0.34	0.9	—
Gouvernement américain	1	0.05	—	—

* Les statistiques concernant cette catégorie n'étaient pas comptabilisées avant l'année 1985-1986.

7. Les relations avec le gouvernement fédéral

Les rapports toponymiques que la Commission entretient avec les divers ministères du gouvernement fédéral se font par l'intermédiaire du Comité permanent canadien des noms géographiques (CPCNG). Ce Comité, qui relève du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, est composé d'un représentant nommé par chaque province et chaque territoire du Canada et de sept représentants des ministères fédéraux qui s'occupent de la cartographie, des archives, de la défense, de la traduction et de l'administration du territoire.

7.1 La réunion annuelle du Comité permanent canadien des noms géographiques

Le Comité permanent canadien se réunit une fois par année, soit dans l'une ou l'autre des provinces, soit dans les Territoires, ou bien à Ottawa. La vingt-cinquième réunion annuelle du Comité permanent a eu lieu dans la capitale canadienne, le 31 octobre. Comme par les années précédentes, les membres ont reçu, pour cette séance annuelle, un résumé des activités de la Commission de toponymie du Québec couvrant la période du 1er septembre 1985 au 31 août 1986. Ce résumé insiste notamment sur la composition de la Commission, sur le nombre de noms de lieux officialisés et d'avis toponymiques émis au cours de l'année, sur les principales activités de la Direction de l'inventaire et du traitement ainsi que celles du Secrétariat et de la toponymie officielle, ainsi que sur la recherche.

7.2 La réunion annuelle du Comité consultatif de la recherche toponymique du Comité permanent canadien des noms géographiques

Ce comité consultatif s'est réuni également à Ottawa, le 30 octobre. Dans le rapport distribué aux membres de ce comité consultatif, la Commission a fait état:

1. de la recherche des noms de lieux en usage;
2. des subventions à la recherche;
3. de la terminologie géographique;
4. du genre des noms de cours d'eau;
5. du fichier des toponymes populaires (FTP);
6. du *Dictionnaire des noms de lieux du Québec*;
7. des gentilés;
8. de la recherche historique et géographique;
9. du *Répertoire toponymique du Québec*.

D'autres questions ont aussi été abordées lors de la réunion de ce comité consultatif dont en particulier la *Bibliographie sur la toponymie du Canada*, les principes et directives pour la dénomination de lieux, la révision du décret instituant le Comité permanent canadien, la prononciation des noms de lieux, le traitement des noms géographiques transfrontaliers du Canada et des États-Unis d'Amérique.

D'autre part, la liste des projets de recherches toponymiques du personnel de la Commission a paru dans la livraison de décembre 1986 de la revue *Canoma*, publiée par la Direction des Levés et de la Cartographie du ministère de l'Énergie, Mines et Ressources, Canada.

7.3 L'atelier sur les noms de lieux autochtones

Du 7 au 9 mai, le Comité permanent canadien des noms géographiques a organisé à Ottawa un atelier sur les noms de lieux autochtones. Les participants autochtones et gouvernementaux présents à ce colloque ont adopté à l'unanimité vingt-sept résolutions dont les suites sont susceptibles de constituer un pas important dans le sens de la reconnaissance concrète de la toponymie des nations amérindiennes. Pour sa part, le Québec avait tenu, en 1979, un colloque analogue dont les Actes furent publiés la même année. Les vingt-sept résolutions de l'atelier d'Ottawa ont été publiées dans le bulletin de la Commission, *Le toponyme*, livraison de novembre 1986. Ce fut l'occasion de témoigner du degré d'avancement des différents éléments du programme de toponymie amérindienne mis sur pied par la Commission qui, à cet égard, fait figure de chef de file, tant sur le plan quantitatif (nombre de toponymes amérindiens inventoriés et officialisés) que qualitatif (procédure de concertation avec les communautés amérindiennes et inuit).

8. Le rayonnement de la Commission de toponymie

L'activité de toute autorité toponymique s'inscrit au centre d'une chaîne d'actions de divers ordres, depuis le niveau local et régional jusqu'à la diffusion internationale. Inversement, des préoccupations de niveau international (normalisation, cartographie, informatique) ont leur impact jusqu'au niveau du choix et de l'écriture de chacun des noms géographiques. Il importe donc d'évaluer l'activité de la Commission dans le contexte toponymique international tant sur le plan multilatéral que bilatéral.

8.1 Les Nations Unies et la normalisation des noms géographiques

La Commission de toponymie a été présente à deux activités qui s'inscrivent dans le prolongement des conférences quinquennales des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.

Le président a participé à la Douzième réunion du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques qui s'est tenue à Genève, du 28 septembre au 7 octobre. À cette occasion, le président de la Commission de toponymie a accepté d'être le rapporteur du Groupe de travail sur les stages de formation en toponymie. Notons à cet égard que la formation de personnel en gestion toponymique constitue un secteur où l'expertise de la Commission de toponymie du Québec a déja été reconnue par les instances internationales. Le président a également participé à la Deuxième réunion régionale de la division d'Amérique latine du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques qui s'est tenue à Aguascalientes, Mexique, du 3 au 5 septembre 1986. Ce fut l'occasion d'établir des bases de coopération entre la Commission et des organismes latino-américains de gestion toponymique, dont l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire.

La Commission a participé en avril à une réunion de travail qui s'est tenue à Tracadie. Organisée par la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick, cette réunion a porté sur le développement d'un programme régional de toponymie auquel la Commission de toponymie collaborera éventuellement.

Lors du 12e Congrès de la French Colonial Historical Society qui a eu lieu à Ste. Genevieve, Missouri, du 7 au 11 mai, le responsable de la recherche de la Commission a été président de la section VIII, « Cartography of the French Canadian Seigneuries ».

8.2 Les activités de la Commission de toponymie en 1986-1987 sur le plan national et international

Domaine	Organisme	Activité	Lieu et dates
Recherche	Comité permanent canadien des noms géographiques	Réunion préparatoire à la Cinquième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques	30 mars 1987 Ottawa
Normalisation et rôle-conseil	Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick	Création d'une Commission	8-12 avril 1986 Tracadie, Nouveau-Brunswick
Appui technique aux activités des autorités provinciales et fédérales	Comité permanent canadien des noms géographiques	Participation au Colloque sur les noms de lieux autochtones	6-9 mai 1986 Ottawa
Recherche	French Colonial Historical Society	Membre de la Société	7-11 mai 1986 Ste. Genevieve, Missouri
Recherche	Société canadienne pour l'étude des noms	Réunion annuelle	28 mai-1er juin 1986 Winnipeg
Normalisation	Division Amérique latine du Groupe d'experts des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques	Participation du Québec demandée	3-5 septembre 1986 Aguascalientes, Mexique
Normalisation	Groupe d'experts des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques	Le Québec délègue un représentant aux réunions (tous les deux ans)	28 septembre-7 octobre 1986 Genève, Suisse
Appui technique aux activités des autorités toponymiques provinciales et fédérales	Comité consultatif de la recherche du Comité permanent canadien des noms géographiques	Participation de la Commission à la réunion annuelle en tant que membre	30 octobre 1986 Ottawa
Coordination des activités des autorités toponymiques provinciales	Comité permanent canadien des noms géographiques	Participation de la Commission en tant que membre	31 octobre 1986 Ottawa
Recherche	Commission de toponymie du Québec, Ontario, Geographic Board et Comité permanent canadien des noms géographiques	Réunion de travail sur les noms parallèles	10 décembre 1986 Ottawa

8.3 Les désignations commémoratives

La Commission a poursuivi, au cours de l'année 1986-1987, son programme de désignations commémoratives pour nommer des entités jusque-là innommées. Quant au choix de ces désignations, la Commission vise à ce que tous les secteurs de la vie québécoise soient représentés, tant sur le plan culturel, linguistique et social que sur le plan ethnique. Elle a successivement officialisé huit dénominations au cours de l'année.

De plus, pour honorer davantage des personnalités et faire mieux connaître son mandat à cet égard, la Commission remet des certificats de désignations commémoratives à divers groupes, personnes, associations ou institutions concernés.

Conformément à cette politique, la Commission a notamment dénommé officiellement Pointe Thomas-Mower-Martin, Mont Arthur-LeBlanc, Île de Cantaloup. Ce dernier exemple s'inscrit dans un programme amorcé par la Commission, qui vise à

faire renaître dans la toponymie québécoise les lieux d'origine des familles souches; ce programme se développe en concertation avec la Fédération des associations des familles souches et les autres autorités territoriales concernées. Par ailleurs, la Commission a donné un avis favorable pour dénommer, de concert avec Hydro-Québec, une entité importante du nom d'Alfred Nobel pour commémorer l'Année internationale de la Paix.

9. Les communications

À la Commission de toponymie, la fonction communication s'est articulée, en 1986-1987, en deux champs d'activités : l'information et les relations publiques, d'une part, et les publications, d'autre part.

9.1 L'information et les relations publiques

Les principales activités de relations publiques, au cours de l'année 1986-1987, ont été orientées vers les clientèles touchées par le domaine de la toponymie.

Pour ce faire, la Commission a participé à huit expositions différentes avec son stand d'information, lors de congrès de spécialistes intéressés à la toponymie.

Par ces présences et ces contacts directs avec les diverses clientèles, la Commission a aussi fait connaître ses activités, ses publications et surtout les services qu'elle peut rendre aux municipalités et à la population. Elle a profité également de ces occasions pour sensibiliser les usagers à l'utilisation d'une toponymie correcte, c'est-à-dire la toponymie officielle. À cette même fin, la Commission a procédé au lancement de deux de ses publications et a émis six communiqués de presse.

Une évaluation est faite de toutes les activités de relations publiques afin de n'en retenir que celles dont on peut établir une portée positive sur la diffusion des décisions de la Commission et des principes, normes et critères qui les sous-tendent. L'objectif ultime du programme de communication de la Commission est l'amélioration de la production quantitative et qualitative de la toponymie québécoise, production partagée entre la population, les corps intermédiaires, les organismes publics et parapublics et la Commission de toponymie.

9.2 Les publications

Au cours de l'année financière 1986-1987, la Commission a continué à publier son bulletin d'information technique *Le toponyme* et son supplément *Origine de*. Au moyen de six numéros parus en cours d'année, la Commission a continué d'informer ses publics cibles autant de ses décisions (officialisations et avis) que de toutes nouvelles et autres sujets toponymiques importants. Par ce bulletin technique, publié à 5 000 exemplaires, les municipalités, les comités de toponymie, les agences gouvernementales concernées ainsi que les individus intéressés peuvent suivre l'évolution de la toponymie au Québec.

La Commission a aussi produit diverses autres publications regroupées dans trois collections : Publications officielles et guides (2), Études et recherches toponymiques (1) et Documents d'information (1). Voici la liste de ces publications.

Collection A :
Publications officielles et guides

— *Rapport annuel 1985-1986*
— Septième supplément au *Répertoire toponymique du Québec*, Gazette officielle du Québec 1986, n° 35A (Août 1986)

Collection B :
Études et recherches toponymiques

— *Itinéraire toponymique de la Mauricie à l'Outaouais*

Collection D :
Documents d'information

— Bulletin d'information *Le toponyme* et son supplément *Origine de*, vol. 4, n° 1 à 6
— Dépliant : Publications de la Commission de toponymie

Annexe I
Les inventaires toponymiques réalisés en 1986-1987

Territoire inventorié	Référence aux feuillets cartographiques à 1:50 000	Nombre de toponymes inventoriés	Nombre de toponymes officialisés	Jours-personnes d'enquête
Haute-Côte-Nord	22 C/06.11.15	382	158	9
Lac-Memphrémagog	31 H/01.08	99	50*	3
Lac-Nominingue	31 J/06.07	241	153	5
Maniwaki	31 J/05.12	178	143	8
Réservoir-Baskatong	31 J/13	117	116	8
Saint-André-du-Lac	31 J/14	112	71	5
Saint-Jovite	31 J/02	215	132	8
Témiscouata	21 N/06.07.09.16	257	179	6
Territoire correspondant à 15 M.R.C.		938	683**	—
Zec Capitachouane	31 N/09.10.15.16	227	227	—
Zec Kiskissink	31 P/16	4	4	—
Zec Festubert	31 N/09.16. 31O/12.13	662	662	—
Zec Martin-Valin	22 D/07.09.10.15.16	33	33	—
Zec de Rapides-des-Joachims	31 K/04.05.06.11.12	178	178	—
Zec Saint-Patrice	31 K/02.03.04.05.06.11	154	154	—

* L'officialisation des toponymes inventoriés dans cette zone se fera après avril 1987.

** La compilation de ces toponymes a été effectuée à partir des documents cartographiques rédigés par la Direction de l'hydraulique agricole, du machinisme et des constructions rurales du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Annexe II
Les municipalités dont l'analyse odonymique a été traitée en 1986-1987

Municipalité	Code géographique	Nombre d'odonymes officiels
Albanel (ct)	90 320	13*
Aston-Jonction (vl)	33 430	8
Baie-de-Shawinigan (vl)	43 500	15
Beebe Plain (vl)	37 440	23
Bernierville (vl)	27 330	20
Bonsecours (sd)	39 450	12
Bromont (v)	38 780	142
Cabano (v)	9 500	50
Chandler (v)	2 300	49
Charlemagne (v)	62 260	66
Clarenceville (vl)	54 240	7
Courcelles (p)	24 580	21
Deschaillons-sur-Saint-Laurent (vl)	28 770	15
Dixville (vl)	37 170	23
Durham-Sud (sd)	41 340	29
East Farnham (vl)	38 600	7
Franklin (sd)	68 300	31
Gallix (sd)	97 280	18
Gore (ct)	74 540	14
Grandes-Piles (p)	32 570	14
Grondines (sd)	29 420	21
Hatley (vl)	37 520	12
Hatley (ct)	37 680	38
Hatley-Partie-Ouest (ct)	37 580	18
Haute-Mauricie (sd)	32 660	35
Hébertville (sd)	93 200	33
Hébertville-Station (vl)	93 400	21
Henryville (sd)	53 280	47
Hunterstown (ct)	47 500	13
Inverness (vl)	27 440	8
La Baie (v)	94 190	156
Labrecque (sd)	94 620	19
Lac-à-la-Croix (sd)	93 240	21
Lac-aux-Sables (p)	29 780	38
Lac-Etchemin (v)	22 230	32
La Minerve (ct)	76 260	66
Langelier (ct)	32 740	14
La Patrie (vl)	25 600	13
La Pérade (vl)	32 110	15
La Présentation (p)	51 400	26
Laterrière (sd)	94 230	38
L'Avenir (sd)	41 300	36
Lawrenceville (vl)	93 400	12
Lefebvre (sd)	41 380	27
Lemieux (sd)	33 140	15
L'Épiphanie (p)	62 400	58
Lyster (sd)	27 510	44
Manseau (vl)	33 110	13
Masson (v)	75 405	85
Melocheville (vl)	70 460	40
Métabetchouan (v)	93 320	40
Mille-Isles (sd)	74 580	75
Moisie (v)	97 215	37
Mont-Rolland (vl)	63 450	73
Mont-Saint-Hilaire (v)	52 780	186
Mont-Saint-Michel (sd)	76 690	21
Norbertville (vl)	43 400	7
North Hatley (vl)	37 650	32
Notre-Dame-de-la-Salette (sd)	75 450	20
Notre-Dame-de-Lourdes (p)	58 400	41
Notre-Dame-de-Portneuf (p)	29 360	33
Notre-Dame-des-Bois (sd)	24 240	17
Notre-Dame-des-Neiges-des-Trois-Pistoles (p)	8 480	35
Notre-Dame-de-Stanbridge (p)	54 600	19
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (vl)	41 620	26
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (p)	41 640	13
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun (p)	28 470	22
Parent (vl)	32 780	22
Parisville (p)	28 760	12
Petit-Saguenay (sd)	94 110	14
Piopolis (sd)	24 260	15
Plessisville (v)	27 690	82
Price (vl)	6 760	32
Rainville (sd)	54 780	33
Rivière-à-Pierre (sd)	29 650	26
Rivière-Bleue (sd)	9 310	30
Robertsonville (vl)	27 150	35
Rock Island (v)	37 380	29
Saint-Adrien (sd)	26 710	15
Saint-Bernard-de-l'Île-aux-Coudres (sd)	12 160	10
Saint-Blaise (p)	55 450	60
Saint-Bruno-de-Kamouraska (sd)	10 390	24
Saint-Dominique-du-Rosaire (sd)	84 660	11
Sainte-Agathe (vl)	28 150	11
Sainte-Anne-de-Bellevue (v)	65 660	46
Sainte-Brigitte-des-Saults (p)	33 580	26
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (sd)	29 130	61
Sainte-Clothilde-de-Horton (vl)	34 740	11

Municipalité	Code géographique	Nombre d'odonymes officiels
Sainte-Croix (vl)	28 550	26
Sainte-Edwidge-de-Clifton (ct)	25 340	24*
Sainte-Elisabeth (p)	58 420	16
Sainte-Lucie-de-Beauregard (sd)	14 280	21
Sainte-Rose-de-Watford (sd)	22 150	20
Sainte-Sophie-de-Lévard (p)	33 200	15
Saint-Eugène (sd)	90 300	13
Sainte-Ursule (p)	47 260	25
Saint-Flavien (vl)	28 400	18
Saint-Fulgence (sd)	94 520	24
Saint-Georges-de-Windsor (ct)	35 580	17
Saint-Germain-de-Grantham (vl)	41 730	25
Saint-Grégoire-de-Greenlay (vl)	35 400	14
Saint-Grégoire-le-Grand (p)	53 600	29
Saint-Henri-de-Taillon (sd)	93 600	11
Saint-Hyacinthe-le-Confesseur (p)	51 480	13
Saint-Ignace-de-Loyola (p)	49 270	20
Saint-Jean-Chrysostome (p)	69 240	41
Saint-Jean-de-Dieu (sd)	8 420	46
Saint-Joachim (p)	17 200	19
Saint-Julien (p)	26 660	10
Saint-Léon-le-Grand (p)	47 220	16
Saint-Luc (p)	32 200	11
Saint-Majorique-de-Grantham (p)	41 760	21
Saint-Mathieu (p)	84 435	16
Saint-Norbert (p)	49 380	14
Saint-Pacôme (sd)	10 710	44
Saint-Patrice-de-Beaurivage (sd)	28 200	27
Saint-Paul-d'Abbotsford (p)	52 200	36
Saint-Paulin (vl)	47 440	10
Saint-Pierre (p)	16 500	28
Saint-Pierre (v)	16 500	28
Saint-Raymond (p)	29 620	131
Saint-Sulpice	62 110	25
Saint-Thomas (p)	58 110	37
Saint-Thomas-d'Aquin (p)	51 420	40
Saint-Thomas-Didyme (sd)	90 580	26
Saint-Venant-de-Hereford (p)	25 240	8
Sawyerville (vl)	25 500	27
Val-Alain (sd)	28 340	21
Val-Barrette (vl)	76 620	24
Valcourt (ct)	39 650	20
Val-Morin (sd)	63 530	162
Vaudreuil-sur-le-Lac (vl)	72 300	21
Ville-Marie (v)	83 320	53
Waterville (v)	25 440	32
Wottonville (vl)	26 720	10

* Municipalité dont la partie rurale analysée entre 1980 et 1982 a été révisée et mise à jour en 1986-1987 pour en fermer le dossier lors de l'analyse odonymique de la partie urbaine.